

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU RHONE

**ASSEMBLEE GENERALE
DU COMITE SYNDICAL
DU 19 MAI 2026**

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL

Le 19 mai 2026, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône s'est réuni à l'initiative de Monsieur Marc COSTE, Président du Syndicat, au Domaine des Communes à Anse.

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
AFFOUX	Thierry BEAUX	1				Geoffrey GALLAND	
AIGUEPERSE	Fabrice ALONSO	1				Lucile VALLE	
ALIX	Pascal LEBRUN	1				Fabien DUPIN	
AMBERIEUX D'AZERGUES	Chrystèle GOUNIN	1				Patrice ROSTAING-TAYARD	
AMPLEPUIS	Bernard ROCHE	1				Thierry THOLIN	
AMPUIS	Richard BONNEFOUX			1		Olivier PASCUAL	
ANCY	Fabrice IOËHR	1				Christine DE SAINT JEAN	
ANSE	Xavier FELIX	1				Eric FREBET	
ARBRESLE (L')	Gilles PEYRICHOU	1				Pierre BOUILLARD	
ARDILLATS (LES)	Hervé MACHEREZ	1				Jean-Michel MOREY	
ARNAS	Daniel DEMARE				1	Philippe JAMEY	
AVEIZE	Youri GRAS	1				Jean-Yves BLANCHARD	
AZOLETTE	Jean-François MORTAMET	1				Nicole BRIDAY	
BAGNOLS	Patrick LEGRAIN				1	Richard BEGHIN	
BEAUJEU	Sylvain SOTTON	1				Didier CHAUVET	
BEAUVALLON	Rémi POTIRON	1				Yves GOUGNE	
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	Christophe BAYOL	1				Thomas MORANDAS	
	Didier CHATEAU	1					
	Lise MICHAUDET	1					
BELMONT	Jérôme LELU				1	Claire GUEROULT	
BESSENAY	David CROCI	1				Eric DELACOTE	
BIBOST	Jean-Philippe CHAUX	1				Mathieu SAGNOL	
BLACE	Michel MAUPAS	1				Laurent CARVAT	
BREUIL (LE)	Emmanuel MOYNE	1				Edgard TOURNON	
BRINDAS	Guillaume GIRAUD	1				Eric BEARZATTO	
BRULLIOLES	Michel JUNET	1				Jean-Paul GOULEME	
BRUSSIEU	Serge RUIZ	1				Alexandre CAMBRODON	
BULLY	Jean-Yves PERRET	1				Philippe RABATEL	
CENVES	Dominique RAYMOND	1				Roland BOTTON	
CERCIE	Dominique DUBOST	1				Aurélie MAESTRATI	
CHABANIÈRE	Fabien BONNET	1				Cédric BELMONT	
CHAMBOST ALLIERES	Vincent CORGIER				1	Sylvain DUMORD	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	Maxime VINCENT	1				Bruno MARTINICO	
CHAMELET	Bruno DEHAN	1				Marc CAZABAN	
CHAPELLE S/ COISE (LA)	Yves TARAVEL	1				Baptiste BORDET	
CHAPONNAY	Alain RANNOU	1				Laurent BICARD	
CHARENTAY	Fabienne LAMOTTE		1			Arnaud CHAVRIER	1
CHARNAY	Geoffrey JACQUEMOT	1				François DUPERRAY	
CHATILLON D'AZERGUES	Michèle BAZIN	1				Martial NOYEL	
CHAUSSAN	Pierre-Alban CADOUL	1				Luc CHAVASSIEUX	
CHAZAY D'AZERGUES	Jean-Pierre DEBIESSÉ	1				François SCHEIDEGGER	
CHENAS	Jacques DUCHET			1		Henry BAILLY	
CHENELETTE	Jean-Pierre CINQUIN	1				Annie BEROUJON	
CHERES (LES)	Jean-Marc DUMONTET	1				Henri CHASSET	
CHESSY LES MINES	Bastien OTTELLI	1				Pascal GRANGE	
CHEVINAY	Frédéric PAULOIS	1				Paul CALVET	
CHIROUBLES	Pierre-Charles LORON	1				Laurent MORIN	
CIVRIEUX D'AZERGUES	Frédéric HEVIN	1				Denis BINAUD	
CLAVEISOLLES	Dominique DESPRAS		1			Kilian PEIGNAUD	1
COGNY	Rémi AURION	1				Jean-Michel POULY	
COISE	Thierry FAYOLLE	1				Franck BORDET	
COLOMBIER SAUGNIEU	Yves CORON	1				Morgan ALLAROUSSE	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
CONDRIEU	Sylvie CHENAVIER-DIANI			1		Eric MOUNIER	
CORCELLES	Geoffroy CRESPIN	1				Bernard LAVILLE	
COURS	Dimitri SAUNIER			1		Eric BECOT	
COURZIEU	Daniel BADOIL	1				Atnhony GRATALOUP	
CUBLIZE	Dominique DEAL				1	Bastien DUFAU-SEGUIN	
DENICE	Didier HERBAUT		1			Guillaume LION	1
DEUX GROSNES	Daniel CALLOT	1				Alain GOBET	
DIEME	Amélie FLEURY				1	Franck PLANUS	
DOMMARTIN	Jean-Louis BERRAT	1				Jean-Nicolas DREVET	
DRACE	Bernard FAYARD	1				Adeline BACHELARD	
DUERNE	Benoit VERNAISON				1	Carole HERSENT	
ECHALAS	Julien SPORTELLI				1	Gaëtan PALLY	
EMERINGES	Jean-Michel RUET	1				Patrick du CHAYLARD	
EVEUX	Julien LIOTARD	1				François-Xavier HENNEVEUX	
FLEURIE	Jean-Paul DUCHARNE				1	Christian BERNARD	
FLEURIUX S/ L'ARBRESLE	Léo MOLINIE		1			Raphaël DELOIN	1
FRONTENAS	Gille CODIS	1				Bastien CHARRIER	
GENAS	Hervé CHAMPEAU	1				Sébastien DANGUILLAUME	
	Laurence JURKIEWIEZ	1					
	Olivier MECHERI	1					
	Pierre BAKALIAN	1				Mickaël ZEMOURA	
GLEIZE	Pascal MIGNEAU	1					
	Clément MELLET	1				Célia TRUCHE	
GRANDRIS	Clément MELLET	1				Célia TRUCHE	
GREZIEU LA VARENNE	Emeric MOREL	1				Jean-Pierre REINMANN	
GREZIEU LE MARCHE	Thierry ROST	1				Ludovic CHARVOLIN	
HAIES (LES)	Frédéric MICHAUD	1				Jean-Claude GABERT	
HALLES (LES)	Alain GARIN		1			Wilhelm ROUX	1
HAUTE RIVOIRE	Sylvain MOULIN	1				Alain MICHEL	
JONS	Ghyslaine MONIN	1				Loïc BELIN	
JOUX	Jonathan CHIRAT	1				Jean-Pierre LAFAY	
JULIENAS	Eric JORCIN	1				Fabien BARRAUD	
JULLIE	Jean-Yves NAUDIN	1				Stanislas REROLLE	
LACENAS	Jean-François GRIZARD	1				Laurent VILGICQUEL	
LACHASSAGNE	Muriel SOLERTI	1				Sébastien FAYARD	
LAMURE SUR AZERGUES	Bernard ROSSIER	1				Patrice RUBAUD	
LANCIE	Gilles ASSANT	1				Marie-Laure BOURRAND	
LANTIGNIE	Gérard AUGAY		1			Christophe LETORT	1
LARAJASSE	Yann MALEYSSON	1				Anthony GUYOT	
LEGNV	Véronique FRANCESCHI	1				Anthony BONNARD	
LENTILLY	Thierry MAGNOLI	1				Christian PONSONNAILLE	
LETRA	Laurent NANCY	1				Nathalie VOLAY	
LIMAS	Jean-Christophe WADBLED		1			Claude MAS	1
LOIRE SUR RHONE	Damien JOURNOUD	1				Matthias JOURNOUD	
LONGES	Pierre BOIRON	1				Valéry RAMADE	
LONGESSAIGNE	Joanny BLANCHARD	1				Pascal BIANCHI	
LOZANNE	Jean LIZA	1				Matthias SAMYN	
LUCENAY	Jean-Yves FAYET	1				Valérie DUGELAY	
MARCHAMPT	Dalila TAHER	1				Eddy JONCHIER	
MARCILLY D'AZERGUES	Pascal VIGNERON				1	Frédéric BLANCHON	
MARCY SUR ANSE	Richard AUGROS	1				Jérôme GRANGE	
MARENNES	Jonathan COMMARMOND	1				Gérald COSTE	
MEAUX LA MONTAGNE	Marie-Françoise PASCAL	1				Véronique MURAT	
MESSIMY	Vincent DELGOVE	1				Michel GAUJAC	
MEYS	Cyril MURIGNEUX	1				Cyril BERTHOLON	
MOIRE	Thibault MOULARD				1	Xavier BRANQUET	
MONTAGNY	Joël WENGORZEWSKI	1				Xavier CLARETON	
MONTMELAS ST SORLIN	Thierry BOURLIER	1				Eric JACQUET	
MONTROMANT	Ana MENJOZ	1				Mathieu CONSOL	
MONTROTTIER	Laura JOURNET	1				Jean-Cyrille BURDET	
MORANCE	Lucien POURCHOUX	1				Hervé MERCIER	
MORNANT	Patrick BERRET	1				Jean-Marc MACHON	
ODENAS	Malik HECHAÏCHI			1		David GARCIA	
ORLIENAS	Hélène CHAUSSEBOURG		1			Stéphane MONACHON	1

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
PERREON (LE)	Jean-Noël FAVROT	1				Robert EMMETIERE	
POLLIONNAY	Pascal MORET	1				Raphaël POCCACHARD	
POMEYS	Noël BROCHIER	1				Yohan GREGOIRE	
POMMIERS	Eric BEAUDRY	1				Thierry GUINARD	
PORTE DES PIERRES DORÉES	Jean-Herni SOUMIREU LARTIGUE	1				Alexandre CHAVANNE	
POULE LES ECHARMEAUX	Jean-Marc DESMONCEAUX	1				Loïc COFFY	
PROPIERES	Philippe SOULIER	1				Jean HEIM	
PUSIGNAN	Nicolas BECHDOLFF	1				Françoise GHERBEZZA	
QUINCIE EN BEAUJOLAIS	Gérard DESCOMBES				1	Gilles DUTHEL	
RANCHAL	Alain GROS				1	Adrien BERNARD	
REGNIE DURETTE	Georges MONTEL	1				Cyril VELAY	
RIVERIE	Silvain GOY	1				Yoan GALLARDO	
RIVOLET	Joël GORTAIS	1				Catherine BUTET	
RONNO	Fabien MORET		1			Patrick RECORBET	1
RONTALON	Jean-Louis LACROIX	1				Christelle DIAZ	
SAIN BEL	Alain FOUILLET	1				Pascal ROBIN	
SALLES ARBUISSONNAS	Pascal RAMPON	1				Stéphane PARIZOT	
SARCEY	Olivier LAROCHE			1		Mickaël BARDOUX	
SAUVAGES (LES)	Annick LAFAY	1				Laurent BAUD	
SAVIGNY	Monique LAURENT	1				Vincent CHENE	
SEREZIN DU RHONE	Jules JOASSARD	1				Stéphane FAURE	
SIMANDRES	Boris GRAND	1				Fabrice MOTTA	
SOUCEU EN JARREST	Mélanie TRAVIER	1				Sébastien BROISIN	
SOURCIEUX LES MINES	Christian COMBY	1				Matthieu DUPERRET	
SOUZY	Daniel MURE	1				Grégory CHABIN	
ST ANDRE LA COTE	Marc COSTE	1				Roger REYNARD	
ST APPOLINAIRE	Dider LACROIX	1				Grégoire GOSSELIN	
ST BONNET DE MURE	Julie FOREY-VERGOZ	1				Eric LLAMAS	
ST BONNET DES BRUYERES	Martine CARTILLIER	1				Patrice AUFRANT	
ST BONNET LE TRONCY	Boris PATOIS	1				Christophe PEREZ	
ST CLEMENT DE VERS	Patrick LARY	1				Eric CHARBONNIER	
ST CLEMENT LES PLACES	Gilbert BLEIN			1		Jean-Charles MOREL	
ST CLEMENT SOUS VALSONNE	Patrick SONNERY	1				Laurent ANDRÉ	
ST CYR LE CHATOUX	Sylvain ROSSIGNOL				1	Johan LARRAS	
ST CYR SUR LE RHONE	Eric GIRODET		1			Maurice PERFETTI	1
ST DIDIER SUR BEAUJEU	Philippe CHOPIN	1				Lionel CHARVOLIN	
ST ETIENNE DES OULLIERES	Gérald DAVAL	1				Nathalie DAUMAS	
ST ETIENNE LA VARENNE	Christophe BERNOLLIN	1				Olivier GARAMPON	
ST FORGEUX	Michel GIRERD	1				Daniel CHAUD	
ST GENIS L'ARGENTIERE	André BASTION	1				Joseph VOLAY	
ST GEORGES DE RENEINS	Valérie THEVENET	1				Olivier CHASTAND	
ST GERMAIN NUELLES	Philippe THIBAUD	1				Laurent ROCHETTE	
ST IGNY DE VERS	Charlotte FILIPEK	1				Jean-Yves PHILIBERT	
ST JEAN DES VIGNES	Eric DUTRIEVOZ				1	Jean CONTICCHIO	
ST JEAN LA BUSSIÈRE	Christophe DEPORTE	1				Maxime MUZEL-COLLIER	
ST JULIEN	Christophe RAMPON	1				Arnaud DEVILLE	
ST JULIEN SUR BIBOST	Gaëlle GUINET	1				Alain FARJOT	
ST JUST D'AVRAY	Stéphane CORGIER	1				Marc LOMBARDI	
ST LAGER	Laurent CHARRION	1				Alexandre LARGE	
ST LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY		1			Fabien BREUZIN	1
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Thierry LOISON	1				Hervé GREGOIRE	
ST LAURENT DE MURE	Jean-Christophe CARASCO	1				Michel BRAILLARD	
ST MARCEL L'ECLAIRE	Hervé DIGAS	1				Jessica VERNAY	
ST MARTIN EN HAUT	Régis CHAMBE	1				François VERICEL	
ST NIZIER D'AZERGUES	Sylvain ODIN	1				Anthony CARPENTIER-GROS	
ST PIERRE DE CHANDIEU	Raphaël IBANEZ			1		Alain KINTS	
ST PIERRE LA PALUD	Cyril BOYVAULT	1				Klaus SCHOHE	
ST ROMAIN DE POPEY	Dominique LAURENT	1				Jessica CHAMBOST	
ST ROMAIN EN GAL	Alain GERBAUD	1				Luc THOMAS	
ST ROMAIN EN GIER	Alain GUIGUET	1				Sébastien MASSON	
ST SYMPHORIEN SUR COISE	Vincent GAUTHIER	1				Patrick WITHERS	
ST VERAND	Guillaume PETIT	1				Pierre-Michael ROLLET	
ST VINCENT DE REINS	Pierre-Marie CASSEVILLE	1				Mylène DELACRETAZ	

COMMUNE	TITULAIRES	Présent	Représenté par le suppléant	Représenté par pouvoir	Absent	SUPPLEANTS	Présent en représentation du Titulaire
STE CATHERINE	Thierry DAYDE			1		Florian VILLE	
STE COLOMBE	Marine MATA		1			Jacques PRAT	1
STE CONSORCE	Bertrand GAULÉ				1	Isabelle BOUTEILLER DRILLON	
STE FOY L'ARGENTIERE	Laurent de FENOYL	1				Steeve COURT-LOZANO	
STE PAULE	Didier ROQUECAVE	1				Muriel MORA	
TALUYERS	Jean-Jacques COURBON	1				Yaël BOQUET	
TAPONAS	Patrick POISSON				1	Christian GAILLARD	
TARARE	Pierre CHANEL	1					
	Marcel COTTON		1			Jean-Marc BUTTY	1
	Philippe TRIOMPHE	1					
TERNAND	Philippe PEYROT	1				Marie-Elisabeth GUICHON	
THEIZE	Gilles BERTELLI	1				Vincent LAVERRIERE	
THIZY LES BOURGS	Michel DURET	1				Rémi BERTHOUX	
THURINS	Noël FAURE		1			Fabrice SERTEL	1
TOUSSIEU	Laure DUBOISSET		1			Florian MERCIER	1
TREVES	Erik CHAPELLE	1				Rémy REYNAUD	
TUPIN SEMONS	Thierry MOUTON	1				Jean DEGACHE	
VAL D'OINGT	Emmanuel MONTABONE	1				Nadyge ROGNON	
VALSONNE	Jean-Yves ROSSET	1				Patrick BOURRASSAUT	
VAUGNERAY	Sandrine ARNAUD	1				Sylvain BARCET	
VAUX EN BEAUJOLAIS	Jean-Charles PERRIN		1			Alain ARNAUD	1
VAUXRENARD	Sixte DENUELLE				1	Morgan GULGILMINOTTI	
VERNAY	Philippe PERRET	1				Renaud DUCRUIX	
VILLE S/ JARNIOUX	Philippe BLANCHARD	1				Benoît DUGELAY	
VILLECHENEVE	Cédric MOREL	1				Claude SARCEY	
VILLEFRANCHE S/SAONE	Enzo BERNOLLIN	1				Isabelle GAVEL	
	Benoît FROMENT				1	Nathalie ZACHARUK	
	Aloïs HAMM	1					
	Didier MOULIN	1					
	Pascale REYNAUD	1					
VILLIE MORGON	Jean-Louis MARCEL	1				Thierry CHABRIER	
VINDRY SUR TURDINE	Alain GERBERON	1				Nicolas LAURENT	
YZERON	Agnès NELIAS		1			Anne-Sophie BORIE	1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST LYONNAIS	Claude HUMBERT			1		Elian CONDOMINES	
	Eric LLAMAS	1				Ghyslaine MONIN	
COMMUNAUTE DE COMMUNES SAONE BEAUJOLAIS	Frédéric PRONCHERY	1				Pierre-Yves PELLE-BOUDON	
	Jacky MENICHON	1				Olivier ROLLET	
TOTAL		169	17	10	19		17

Sur un effectif global de 215 délégués titulaires en exercice

Secrétaire de séance : Aloïs HAMM

28 personnes assistaient également à la réunion :

Didier CHAUVET (Suppléant de BEAUJEU)
Bruno MARTINICO (Suppléant de CHAMBOST LONGESSAIGNE)
Marc CAZABAN (Suppléant de CHAMELET)
Martial NOYEL (Suppléant de CHATILLON D'AZERGUES)
Pascal GRANGE (Suppléant de CHESSEY LES MINES)
Morgan ALLAROUSSE (Suppléant de COLOMBIER SAUGNIEU)
Jean-Nicolas DREVET (Suppléant de DOMMARTIN)
Jean-Claude GABERT (Suppléant de LES HAIES)
Stanislas REROLLE (Suppléant de JULLIE)
Anthony GUYOT (Suppléant de LARAJASSE)
Mathias JOURNOUD (Suppléant de LOIRE SUR RHONE)
Matthias SAMYN (Suppléant de LOZANNE)
Hervé MERCIER (Suppléant de MORANCE)
Raphaël POCCACHARD (Suppléant de POLLIONAY)
Loïc COFFY (Suppléant de POULE LES ECHARMEAUX)
Roger REYNARD (Suppléant de ST ANDRE LA COTE)
Grégoire GOSSELIN (Suppléant de ST APPOLINAIRE)
Eric LLAMAS (Suppléant de ST BONNET DE MURE)
Christophe PEREZ (Suppléant de ST BONNET DE TRONCY)
Daniel CHAUD (Suppléant de ST FORGEUX)
Olivier CHASTAND (Suppléant de ST GEORGES DE RENEINS)
Laurent ROCHETTE (Suppléant de ST GERMAIN NUELLES)
Alexandre LARGE (Suppléant de ST LAGER)
Michel BRAILLARD (Suppléant de ST LAURENT DE MURE)
Klaus SCHOHE (Suppléant de ST PIERRE LA PALUD)
Jessica CHAMBOST (Suppléant de ST ROMAIN DE POPEY)
Nadège ROGNON (Suppléant de VAL D'OINGT)
Nicolas LAURENT (Suppléant de VINDRY SUR TURDINE)

Pour les services du SYDER, étaient présents :

M. DESREUMAUX, Direction Générale des Services
Mmes CHASSAING et PATUREL, Assistantes de la Direction et de la Présidence
Mmes BLOT et AMOROS, Service Communication
Mme DESMARIS, COLAS et MAREY, Service Finances
M. BATS, Service des affaires juridiques, assemblées et marchés
M. COUPANEC, Service Ressources Humaines
Mme BEGGUI, MM. SOUBRILLARD, POULARD, AHLI, ANFUSO, BEAUPELLET, BERLAND, BOURGEAY, CLEMENT-PHILIS, COGNARD, FRAISSE, GARRIGUES, JANIN, LACHIZE, LACROIX, LE LOUET, THEVENET
Services Techniques
Mmes MILHAU et DOAT, et MM. ARSAC, FLORES, Services Energies
M. MOLITOR, Service IRVE
Mme VIANNAY, Assistante administrative

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SYDER

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYDER

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES

ELECTION DES AUTRES MEMBRES

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

DELEGATIONS DE POUVOIRS DU COMITE AU BUREAU SYNDICAL

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES DELEGUES

ORGANISATION DU PROCHAIN COMITE SYNDICAL

QUESTIONS DIVERSES

RELEVÉ DES DÉBATS

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Marc COSTE, Président du SYDER, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue au délégués présents.

Il constate que le quorum est atteint et propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Aloïs HAMM, délégué titulaire de VILLEFRANCHE SUR SAONE, se porte candidat.

Monsieur Marc COSTE consulte l'assemblée sur cette candidature.

Personne ne s'opposant à cette désignation, Monsieur Aloïs HAMM est nommé secrétaire de séance.

ELECTION DES VICES-PRESIDENTS DU SYDER

- Fixation du nombre de vice-présidents

Le Président rappelle que, conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical est appelé à se prononcer sur le nombre de postes de vice-présidents de l'exécutif du SYDER.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze (15) vice-présidents.

Il rappelle que l'effectif du comité syndical est de 215 délégués titulaires.

Compte-tenu des compétences et missions du SYDER, le Président propose de fixer le nombre de postes de Vice-présidents à quinze (15).

Personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	215
Nombre de votants :	196
Nombre de voix pour :	196
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer à 15 le nombre de postes de Vice-présidents du SYDER.

- Election des vice-présidents

Le Président rappelle que l'élection des vice-présidents de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale est effectuée conformément à l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, qui rend applicables les dispositions de l'article L.2122-7 du même Code relatives à l'élection du maire, à savoir :

- Chaque vice-président du SYDER est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative.

Le Président rappelle que seuls peuvent faire acte de candidature les délégués titulaires.

○ Election du premier vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de premier vice-président à se faire connaître.

Se déclarent candidats au poste de premier vice-président du SYDER :

- Monsieur Frédéric PRONCHERY,
- et Monsieur Pascal LEBRUN.

Après une brève présentation de chacun des candidats, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 1er Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 18:37:12	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	189 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	183 voix
Majorité absolue des voix exprimées (92)			
LEBRUN Pascal - Elu(e)		50,8 %	93 voix
PRONCHERY Frédéric		48,1 %	88 voix
AUGAY Gérard		1,1 %	2 voix
Blanc			6 voix
Abstention			0 voix
N'a pas voté			26 voix

Constatant que Monsieur Pascal LEBRUN, candidat au poste de premier vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élu Monsieur Pascal LEBRUN en qualité de Premier Vice-président du Syndicat Départemental d’Energies du Rhône.

○ Election du deuxième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de deuxième vice-président à se faire connaître.

Se déclare candidat au poste de deuxième vice-président du SYDER :

- Monsieur Régis CHAMBE.

Après une brève présentation du candidat, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 2ème Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 18:46:05	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	190 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	171 voix
Majorité absolue des voix exprimées (86)			
CHAMBE Régis - Elu(e)		99,4 %	170 voix
CASSEVILLE Pierre-Marie		0,6 %	1 voix
Blanc			14 voix
Abstention			5 voix
N'a pas voté			25 voix

Constatant que Monsieur Régis CHAMBE, candidat au poste de deuxième vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élu Monsieur Régis CHAMBE en qualité de deuxième Vice-président du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône.

○ Election du troisième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de troisième vice-président à se faire connaître.

Se déclare candidate au poste de troisième vice-président du SYDER :

- Madame Charlotte FILIPEK

Après une brève présentation de la candidate, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 3ème Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 18:49:22	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	192 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	173 voix
Majorité absolue des voix exprimées (87)			
FILIPEK Charlotte - Elu(e)		98,8 %	171 voix
DEMARE Daniel		0,6 %	1 voix
FLEURY Amélie		0,6 %	1 voix
Blanc			13 voix
Abstention			6 voix
N'a pas voté			23 voix

Constatant que Madame Charlotte FILIPEK, candidate au poste de troisième vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élue Madame Charlotte FILIPEK en qualité de Troisième Vice-présidente du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône.

○ Election du quatrième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de quatrième vice-président à se faire connaître.

Se déclare candidate au poste de troisième vice-président du SYDER :

- Madame Laurence JURKIEWIEZ

Après une brève présentation de la candidate, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 4ème Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 18:52:15	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	185 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	160 voix
Majorité absolue des voix exprimées (81)			
JURKIEWIEZ Laurence - Elu(e)		98,1 %	157 voix
LACROIX Jean-Louis		1,3 %	2 voix
BLANCHARD Philippe		0,6 %	1 voix
Blanc			18 voix
Abstention			7 voix
N'a pas voté			30 voix

Constatant que Madame Laurence JURKIEWIEZ, candidate au poste de quatrième vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élue Madame Laurence JURKIEWIEZ en qualité de Quatrième Vice-présidente du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône.

○ Election du cinquième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de cinquième vice-président à se faire connaître.

Se déclarent candidats au poste de cinquième vice-président du SYDER :

- Monsieur Guillaume GIRAUD,
- Monsieur Sylvain SOTTON,
- Et Monsieur Vincent DELGOVE.

Après une brève présentation de chacun des candidats, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Le Président donne les résultats du deuxième tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 5ème Vice-Président du SYDER (Tour 2)			Votée
Horaire	19/05/2026 19:01:00	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	190 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	187 voix
Majorité absolue des voix exprimées (94)			
SOTTON Sylvain - Elu(e)		54,0 %	101 voix
GIRAUD Guillaume		38,5 %	72 voix
DELGOVE Vincent		7,5 %	14 voix
Blanc			2 voix
Abstention			1 voix
N'a pas voté			25 voix

Constatant que Monsieur Sylvain SOTTON, candidat au poste de cinquième vice-président du Syndicat, a obtenu au deuxième tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élu Monsieur Sylvain SOTTON en qualité de Cinquième Vice-président du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône.

○ Election du sixième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de sixième vice-président à se faire connaître.

Se déclare candidat au poste de sixième vice-président du SYDER :

- Monsieur Patrick BERRET

Après une brève présentation du candidat, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 6ème Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 19:03:46	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	192 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	166 voix
Majorité absolue des voix exprimées (84)			
BERRET Patrick - Elu(e)		98,8 %	164 voix
BEAUX Thierry		0,6 %	1 voix
FROMENT Benoît		0,6 %	1 voix
Blanc			17 voix
Abstention			9 voix
N'a pas voté			23 voix

Constatant que Monsieur Patrick BERRET, candidat au poste de sixième vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élu Monsieur Patrick BERRET en qualité de Sixième Vice-président du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône.

○ Election du septième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de septième vice-président à se faire connaître.

Se déclare candidat au poste de sixième vice-président du SYDER :

- Monsieur Damien JOURNOUD

Après une brève présentation du candidat, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 7ème Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 19:06:18	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	193 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	165 voix
Majorité absolue des voix exprimées (83)			
JOURNOUD Damien - Elu(e)		95,8 %	158 voix
BAZIN Michèle		0,6 %	1 voix
GIRAUD Guillaume		0,6 %	1 voix
HEVIN Frédéric		0,6 %	1 voix
JOURNET Laura		0,6 %	1 voix
PASCAL Marie-Françoise		0,6 %	1 voix
PEYRICHOU Gilles		0,6 %	1 voix
ROQUECAVE Didier		0,6 %	1 voix
Blanc			23 voix
Abstention			5 voix
N'a pas voté			22 voix

Constatant que Monsieur Damien JOURNOUD, candidat au poste de septième vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élu Monsieur Damien JOURNOUD en qualité de Septième Vice-président du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône.

○ Election du huitième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de huitième vice-président à se faire connaître.

Se déclarent candidats au poste de huitième vice-président du SYDER :

- Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE,
- et Monsieur Jean-Henri SOUMIREU-LARTIGUE.

Après une brève présentation de chacun des candidats, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 8ème Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 19:11:47	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	194 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	190 voix
Majorité absolue des voix exprimées (96)			
DEBIESSE Jean-Pierre - Elu(e)		51,6 %	98 voix
SOUMIREU-LARTIGUE Jean-Henri		47,9 %	91 voix
ASSANT Gilles		0,5 %	1 voix
Blanc			3 voix
Abstention			1 voix
N'a pas voté			21 voix

Constatant que Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE, candidat au poste de huitième vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élu Monsieur Jean-Pierre DEBIESSE en qualité de Huitième Vice-président du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône.

○ Election du neuvième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de neuvième vice-président à se faire connaître.

Se déclarent candidats au poste de neuvième vice-président du SYDER :

- Monsieur Alain RANNOU,
- Monsieur Jules JOASSARD,
- et Monsieur Emeric MOREL.

Après une brève présentation de chacun des candidats, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au deuxième tour de scrutin.

Le Président donne les résultats du troisième tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 9ème Vice-Président du SYDER (Tour 3)			Votée
Horaire	19/05/2026 19:20:16	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	191 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	188 voix
Majorité relative des voix exprimées			
JOASSARD Jules - Elu(e)		50,0 %	94 voix
RANNOU Alain		35,6 %	67 voix
MOREL Emeric		13,3 %	25 voix
LAROCHE Olivier		0,5 %	1 voix
MONTEL Georges		0,5 %	1 voix
Blanc			2 voix
Abstention			1 voix
N'a pas voté			24 voix

Constatant que Monsieur Jules JOASSARD, candidat au poste de neuvième vice-président du Syndicat, a obtenu au troisième tour de scrutin la majorité relative des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élu Monsieur Jules JOASSARD en qualité de Neuvième Vice-président du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône.

○ Election du dixième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de dixième vice-président à se faire connaître.

Se déclare candidate au poste de dixième vice-président du SYDER :

- Madame Monique LAURENT.

Après une brève présentation de la candidate, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boitiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 10ème Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 19:23:22	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	191 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	173 voix
Majorité absolue des voix exprimées (87)			
LAURENT Monique - Elu(e)		96,0 %	166 voix
BAZIN Michèle		0,6 %	1 voix
BERNOLLIN Enzo		0,6 %	1 voix
BROCHIER Noël		0,6 %	1 voix
CHAPELLE Erik		0,6 %	1 voix
LAFAY Annick		0,6 %	1 voix
MOREL Emeric		0,6 %	1 voix
PASCAL Marie-Françoise		0,6 %	1 voix
Blanc			13 voix
Abstention			5 voix
N'a pas voté			24 voix

Constatant que Madame Monique LAURENT, candidate au poste de dixième vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élue Madame Monique LAURENT en qualité de Dixième Vice-présidente du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône.

○ Election du onzième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de onzième vice-président à se faire connaître.

Se déclarent candidats au poste de onzième vice-président du SYDER :

- Monsieur Didier MOULIN,
- et Monsieur Emeric MOREL.

Après une brève présentation de chacun des candidats, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boitiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 11ème Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 19:26:42	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	192 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	187 voix
Majorité absolue des voix exprimées (94)			
MOULIN Didier - Elu(e)		72,7 %	136 voix
MOREL Emeric		26,2 %	49 voix
AUGROS Richard		0,5 %	1 voix
BADOIL Daniel		0,5 %	1 voix
Blanc			2 voix
Abstention			3 voix
N'a pas voté			23 voix

Constatant que Monsieur Didier MOULIN, candidat au poste de onzième vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élu Monsieur Didier MOULIN en qualité de Onzième Vice-président du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône.

○ Election du douzième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de douzième vice-président à se faire connaître.

Se déclarent candidats au poste de douzième vice-président du SYDER :

- Madame Annick LAFAY,
- et Monsieur Guillaume GIRAUD.

Après une brève présentation de chacun des candidats, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boitiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 12ème Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 19:30:19	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	192 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	185 voix
Majorité absolue des voix exprimées (93)			
LAFAY Annick - Elu(e)		63,2 %	117 voix
GIRAUD Guillaume		35,7 %	66 voix
MOULIN Didier		0,5 %	1 voix
THIBAUD Philippe		0,5 %	1 voix
Blanc			5 voix
Abstention			2 voix
N'a pas voté			23 voix

Constatant que Madame Annick LAFAY, candidate au poste de douzième vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élue Madame Annick LAFAY en qualité de Douzième Vice-présidente du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône.

○ Election du treizième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de treizième vice-président à se faire connaître.

Se déclare candidat au poste de treizième vice-président du SYDER :

- Monsieur Alain GERBERON.

Après une brève présentation du candidat, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 13ème Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 19:34:01	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	185 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	168 voix
Majorité absolue des voix exprimées (85)			
GERBERON Alain - Elu(e)	96,4 %		162 voix
ASSANT Gilles	0,6 %		1 voix
AURION Rémi	0,6 %		1 voix
BERRAT Jean-Louis	0,6 %		1 voix
BONNEFOUX Richard	0,6 %		1 voix
FOUILLET Alain	0,6 %		1 voix
GARIN Alain	0,6 %		1 voix
Blanc			10 voix
Abstention			7 voix
N'a pas voté			30 voix

Constatant que Monsieur Alain GERBERON, candidat au poste de treizième vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élu Monsieur Alain GERBERON en qualité de Treizième Vice-président du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône.

○ Election du quatorzième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de quatorzième vice-président à se faire connaître.

Se déclare candidate au poste de quatorzième vice-président du SYDER :

- Madame Pascale REYNAUD.

Après une brève présentation de la candidate, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 14ème Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 19:37:38	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	191 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	172 voix
Majorité absolue des voix exprimées (87)			
REYNAUD Pascale - Elu(e)	95,9 %		165 voix
ASSANT Gilles	0,6 %		1 voix
BONNET Fabien	0,6 %		1 voix
DUBOISSET Laure	0,6 %		1 voix
FRANCESCHI Véronique	0,6 %		1 voix
HECHAÏCHI Malik	0,6 %		1 voix
PASCAL Marie-Françoise	0,6 %		1 voix
RAYMOND Dominique	0,6 %		1 voix
Blanc			11 voix
Abstention			8 voix
N'a pas voté			24 voix

Constatant que Madame Pascale REYNAUD, candidate au poste de quatorzième vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élue Madame Pascale REYNAUD en qualité de Quatorzième Vice-présidente du Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône.

○ Élection du quinzième vice-président

Par appel à candidatures effectué en séance, le Président invite les candidats au poste de quinzième vice-président à se faire connaître.

Se déclarent candidats au poste de quinzième vice-président du SYDER :

- Monsieur Guillaume GIRAUD,
- et Monsieur Vincent DELGOVE.

Après une brève présentation de chacun des candidats, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Le Président donne les résultats du premier tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 15ème Vice-Président du SYDER			Votée
Horaire	19/05/2026 19:40:51	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	190 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	176 voix
Majorité absolue des voix exprimées (89)			
GIRAUD Guillaume - Elu(e)	69,3 %		122 voix
DELGOVE Vincent	29,0 %		51 voix
CARASCO Jean-Christophe	0,6 %		1 voix
DESMONCEAUX Jean-Marc	0,6 %		1 voix
NANCY Laurent	0,6 %		1 voix
Blanc			7 voix
Abstention			7 voix
N'a pas voté			25 voix

Constatant que Monsieur Guillaume GIRAUD, candidat au poste de quinzième vice-président du Syndicat, a obtenu au premier tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés,

Le Comité syndical déclare élu Monsieur Guillaume GIRAUD en qualité de Quinzième Vice-président du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône.

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SYDER

- Fixation du nombre de vice-présidents

Le Président rappelle que le bureau syndical est composé selon les dispositions prévues par l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Il rappelle que le comité syndical a fixé le nombre de Vice-présidents à 15.

Le Président propose à l'assemblée de fixer le nombre total des membres du bureau à 25, comprenant le Président, les 15 Vice-présidents et 9 autres membres.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	215
Nombre de votants :	196
Nombre de voix pour :	196
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer à 25 le nombre total de membres du bureau syndical composé du Président, des 15 Vice-présidents et des 9 autres membres.

- Election des 9 autres membres du bureau syndical

Le Président rappelle que l'élection des membres du bureau de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale est effectuée conformément à l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, qui rend applicables les dispositions de l'article L.2122-7 du même code, à savoir :

- Chaque membre du bureau du SYDER est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,
- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le Président rappelle que seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature.

Le Président rappelle que les délégués ont été invités à transmettre au SYDER leur déclaration de candidature en amont de la réunion du comité syndical.

Le Président demande à l'assemblée si d'autres délégués souhaitent faire connaître leur candidature.

○ Election pour le premier poste de membre du bureau syndical

Se sont déclarés candidats au premier poste de membres du bureau syndical :

- Madame Michèle BAZIN
- Monsieur Jean-Henri SOUMIREU-LARTIGUE
- Madame Mélanie TRAVIER
- Monsieur Gilles PEYRICHOU
- Monsieur Bernard ROSSIER
- Monsieur Pierre CHANEL
- Monsieur Laurent DE FENOYL
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED
- Monsieur Aloïs HAMM
- Monsieur Pascal MIGNEAU
- Monsieur Gilles BERTELLI
- Monsieur Noël BROCHIER

Après une brève présentation de chacun des candidats, le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au deuxième tour de scrutin.

Le Président donne les résultats du troisième tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 1er membre du bureau syndical (Tour 3)			Votée
Horaire	19/05/2026 20:05:24	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	187 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	183 voix
Majorité relative des voix exprimées			
BAZIN Michèle - Elu(e)	✓	51,9 %	95 voix
TRAVIER Mélanie	✓	12,6 %	23 voix
SOUMIREU-LARTIGUE Jean-Henri	✓	10,4 %	19 voix
PEYRICHOU Gilles	✓	6,0 %	11 voix
ROSSIER Bernard	✓	4,4 %	8 voix
CHANEL Pierre	✓	3,8 %	7 voix
WADBLED Jean-Christophe	✓	3,8 %	7 voix
DE FENOYL Laurent	✓	2,7 %	5 voix
BAKALIAN Pierre	✓	0,5 %	1 voix
BROCHIER Noël	✓	0,5 %	1 voix
CORGIER Stéphane	✓	0,5 %	1 voix
HAMM Aloïs	✓	0,5 %	1 voix
MARCHEREZ Hervé	✓	0,5 %	1 voix
MIGNEAU Pacsal	✓	0,5 %	1 voix
PEYROT Philippe	✓	0,5 %	1 voix
POISSON Patrick	✓	0,5 %	1 voix
BERTELLI Gilles	✓	0,0 %	0 voix
Blanc			2 voix
Abstention			2 voix
N'a pas voté			28 voix

Madame Michèle BAZIN, candidate au poste de membre du bureau syndical du Syndicat, a obtenu au troisième tour de scrutin la majorité relative des suffrages exprimés.

○ Election pour le deuxième poste de membre du bureau syndical

Se sont déclarés candidats au deuxième poste de membres du bureau syndical :

- Monsieur Jean-Henri SOUMIREU-LARTIGUE
- Madame Mélanie TRAVIER
- Monsieur Gilles PEYRICHO
- Monsieur Bernard ROSSIER
- Monsieur Pierre CHANEL
- Monsieur Laurent DE FENOYL
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED
- Monsieur Aloïs HAMM
- Monsieur Pascal MIGNEAU
- Monsieur Gilles BERTELLI
- Monsieur Noël BROCHIER

Le Président déclare le vote ouvert au moyen de boitiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au deuxième tour de scrutin.

Le Président donne les résultats du troisième tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 2ème membre du bureau syndical (Tour 3)			Votée
Horaire	19/05/2026 20:09:07	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	185 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	181 voix
Majorité relative des voix exprimées			
BERTELLI Gilles - Elu(e)	✓	36,5 %	66 voix
TRAVIER Mélanie	✓	21,0 %	38 voix
SOUMIREU-LARTIGUE Jean-Henri	✓	12,2 %	22 voix
PEYRICHO Gilles	✓	9,4 %	17 voix
ROSSIER Bernard	✓	5,5 %	10 voix
CHANEL Pierre	✓	4,4 %	8 voix
WADBLED Jean-Christophe	✓	3,9 %	7 voix
HAMM Aloïs	✓	2,8 %	5 voix
DE FENOYL Laurent	✓	2,2 %	4 voix
BROCHIER Noël	✓	1,7 %	3 voix
MIGNEAU Pacsal	✓	0,6 %	1 voix
Blanc			2 voix
Abstention			2 voix
N'a pas voté			30 voix

Monsieur Gilles BERTELLI, candidat au poste de membre du bureau syndical du Syndicat, a obtenu au troisième tour de scrutin la majorité relative des suffrages exprimés.

○ Election pour le troisième poste de membre du bureau syndical

Se sont déclarés candidats au troisième poste de membres du bureau syndical :

- Monsieur Jean-Henri SOUMIREU-LARTIGUE
- Madame Mélanie TRAVIER
- Monsieur Gilles PEYRICHOU
- Monsieur Bernard ROSSIER
- Monsieur Pierre CHANEL
- Monsieur Laurent DE FENOYL
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED
- Monsieur Aloïs HAMM
- Monsieur Pascal MIGNEAU
- Monsieur Noël BROCHIER

Le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au deuxième tour de scrutin.

Le Président donne les résultats du troisième tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 3ème membre du bureau syndical (Tour 3)			Votée
Horaire	19/05/2026 20:14:11	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	181 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	175 voix
Majorité relative des voix exprimées			
TRAVIER Mélanie - Elu(e)	✓	58,3 %	102 voix
BROCHIER Noël	✓	10,3 %	18 voix
PEYRICHOU Gilles	✓	7,4 %	13 voix
SOUMIREU-LARTIGUE Jean-Henri	✓	6,9 %	12 voix
ROSSIER Bernard	✓	4,0 %	7 voix
WADBLED Jean-Christophe	✓	3,4 %	6 voix
CHANEL Pierre	✓	2,9 %	5 voix
HAMM Aloïs	✓	1,7 %	3 voix
THIBAUD Philippe	✓	1,7 %	3 voix
DE FENOYL Laurent	✓	1,1 %	2 voix
BAZIN Michèle	✓	0,6 %	1 voix
CHATEAU Didier	✓	0,6 %	1 voix
MIGNEAU Pacsal	✓	0,6 %	1 voix
SOTTON Sylvain	✓	0,6 %	1 voix
Blanc			3 voix
Abstention			3 voix
N'a pas voté			34 voix

Madame Mélanie TRAVIER, candidate au poste de membre du bureau syndical du Syndicat, a obtenu au troisième tour de scrutin la majorité relative des suffrages exprimés.

○ Election pour le quatrième poste de membre du bureau syndical

Se sont déclarés candidats au quatrième poste de membres du bureau syndical :

- Monsieur Jean-Henri SOUMIREU-LARTIGUE
- Monsieur Gilles PEYRICHOU
- Monsieur Bernard ROSSIER
- Monsieur Pierre CHANEL
- Monsieur Laurent DE FENOYL
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED
- Monsieur Aloïs HAMM
- Monsieur Pascal MIGNEAU
- Monsieur Noël BROCHIER

Le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au deuxième tour de scrutin.

Le Président donne les résultats du troisième tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 4ème membre du bureau syndical (Tour 3)			Votée
Horaire	19/05/2026 20:17:59	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	185 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	173 voix
Majorité relative des voix exprimées			
SOUMIREU-LARTIGUE Jean-Henri - Elu(e)	✓	38,2 %	66 voix
BROCHIER Noël	✓	15,0 %	26 voix
PEYRICHOU Gilles	✓	13,3 %	23 voix
CHANEL Pierre	✓	10,4 %	18 voix
ROSSIER Bernard	✓	8,1 %	14 voix
WADBLED Jean-Christophe	✓	5,8 %	10 voix
HAMM Aloïs	✓	2,3 %	4 voix
DE FENOYL Laurent	✓	1,7 %	3 voix
MIGNEAU Pascal	✓	1,7 %	3 voix
AURION Rémi	✓	0,6 %	1 voix
CADOUL Pierre Alban	✓	0,6 %	1 voix
CARTILLIER Martine	✓	0,6 %	1 voix
CORGIER Vincent	✓	0,6 %	1 voix
MORET Pascal	✓	0,6 %	1 voix
SOLERTI Murielle	✓	0,6 %	1 voix
Blanc			4 voix
Abstention			8 voix
N'a pas voté			30 voix

Monsieur Jean-Henri SOUMIREU-LARTIGUE, candidat au poste de membre du bureau syndical du Syndicat, a obtenu au troisième tour de scrutin la majorité relative des suffrages exprimés.

○ Election pour le cinquième poste de membre du bureau syndical

Se sont déclarés candidats au cinquième poste de membres du bureau syndical :

- Monsieur Gilles PEYRICHOU
- Monsieur Bernard ROSSIER
- Monsieur Pierre CHANEL
- Monsieur Laurent DE FENOYL
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED
- Monsieur Aloïs HAMM
- Monsieur Pascal MIGNEAU
- Monsieur Noël BROCHIER

Le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au deuxième tour de scrutin.

Le Président donne les résultats du troisième tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 5ème membre du bureau syndical (Tour 3)			Votée
Horaire	19/05/2026 20:21:52	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	185 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	177 voix
Majorité relative des voix exprimées			
PEYRICHOU Gilles - Elu(e)	✓	54,2 %	96 voix
CHANEL Pierre	✓	14,1 %	25 voix
BROCHIER Noël	✓	9,0 %	16 voix
ROSSIER Bernard	✓	7,9 %	14 voix
MIGNEAU Pacsal	✓	4,5 %	8 voix
DE FENOYL Laurent	✓	3,4 %	6 voix
WADBLED Jean-Christophe	✓	2,8 %	5 voix
HAMM Aloïs	✓	1,7 %	3 voix
AUGROS Richard	✓	0,6 %	1 voix
BLANCHARD Joanny	✓	0,6 %	1 voix
GIRAUD Guillaume	✓	0,6 %	1 voix
PEYROT Philippe	✓	0,6 %	1 voix
Blanc			4 voix
Abstention			4 voix
N'a pas voté			30 voix

Monsieur Gilles PEYRICHOU, candidat au poste de membre du bureau syndical du Syndicat, a obtenu au troisième tour de scrutin la majorité relative des suffrages exprimés.

○ Election pour le sixième poste de membre du bureau syndical

Se sont déclarés candidats au sixième poste de membres du bureau syndical :

- Monsieur Bernard ROSSIER
- Monsieur Pierre CHANEL
- Monsieur Laurent DE FENOYL
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED
- Monsieur Aloïs HAMM
- Monsieur Pascal MIGNEAU
- Monsieur Noël BROCHIER

Le Président déclare le vote ouvert au moyen de boitiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Le Président donne les résultats du deuxième tour de scrutin, qui sont les suivants :

Élection du 6ème membre du bureau syndical (Tour 2)			Votée
Horaire	19/05/2026 20:24:56	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	184 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	176 voix
Majorité absolue des voix exprimées (89)			
CHANEL Pierre - Elu(e)	✓	51,7 %	91 voix
BROCHIER Noël	✓	16,5 %	29 voix
ROSSIER Bernard	✓	8,5 %	15 voix
MIGNEAU Pacsal	✓	6,8 %	12 voix
DE FENOYL Laurent	✓	5,7 %	10 voix
WADBLED Jean-Christophe	✓	5,1 %	9 voix
HAMM Aloïs	✓	4,0 %	7 voix
BLANCHARD Philippe	✓	0,6 %	1 voix
BONNET Fabien	✓	0,6 %	1 voix
PEYROT Philippe	✓	0,6 %	1 voix
Blanc			3 voix
Abstention			5 voix
N'a pas voté			31 voix

Monsieur Pierre CHANEL, candidat au poste de membre du bureau syndical du Syndicat, a obtenu au deuxième tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés.

○ Election pour le septième poste de membre du bureau syndical

Se sont déclarés candidats au septième poste de membres du bureau syndical :

- Monsieur Bernard ROSSIER
- Monsieur Laurent DE FENOYL
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED
- Monsieur Aloïs HAMM

- Monsieur Pascal MIGNEAU
- Monsieur Noël BROCHIER

Le Président déclare le vote ouvert au moyen de boitiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au deuxième tour de scrutin.

Le Président donne les résultats du troisième tour de scrutin, qui sont les suivants:

Élection du 7ème membre du bureau syndical (Tour 3)			Votée
Horaire	19/05/2026 20:29:44	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	180 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	175 voix
Majorité relative des voix exprimées			
BROCHIER Noël - Elu(e)	✓	47,4 %	83 voix
ROSSIER Bernard	✓	24,0 %	42 voix
DE FENOYL Laurent	✓	10,3 %	18 voix
WADBLED Jean-Christophe	✓	6,9 %	12 voix
MIGNEAU Pacsal	✓	6,3 %	11 voix
HAMM Aloïs	✓	2,9 %	5 voix
BOURELIER Thierry	✓	1,1 %	2 voix
AUGAY Gérard	✓	0,6 %	1 voix
BLANCHARD Philippe	✓	0,6 %	1 voix
Blanc			2 voix
Abstention			3 voix
N'a pas voté			35 voix

Monsieur Noël BROCHIER, candidat au poste de membre du bureau syndical du Syndicat, a obtenu au troisième tour de scrutin la majorité relative des suffrages exprimés.

○ Election pour le huitième poste de membre du bureau syndical

Se sont déclarés candidats au huitième poste de membres du bureau syndical :

- Monsieur Bernard ROSSIER
- Monsieur Laurent DE FENOYL
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED
- Monsieur Aloïs HAMM
- Monsieur Pascal MIGNEAU

Le Président déclare le vote ouvert au moyen de boitiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au deuxième tour de scrutin.

Le Président donne les résultats du troisième tour de scrutin, qui sont les suivants:

Élection du 8ème membre du bureau syndical (Tour 3)			Votée
Horaire	19/05/2026 20:33:33	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	184 voix
Majorité requise	Simple	Exprimé / 100,00 %	175 voix
Majorité relative des voix exprimées			
ROSSIER Bernard - Elu(e)	✓	59,4 %	104 voix
DE FENOYL Laurent	✓	21,7 %	38 voix
WADBLED Jean-Christophe	✓	9,7 %	17 voix
MIGNEAU Pacsal	✓	5,1 %	9 voix
HAMM Aloïs	✓	2,9 %	5 voix
BOIRON Pierre	✓	0,6 %	1 voix
PEYROT Philippe	✓	0,6 %	1 voix
Blanc			3 voix
Abstention			6 voix
N'a pas voté			31 voix

Monsieur Bernard ROSSIER, candidat au poste de membre du bureau syndical du Syndicat, a obtenu au troisième tour de scrutin la majorité relative des suffrages exprimés.

○ Élection pour le neuvième poste de membre du bureau syndical

Se sont déclarés candidats au neuvième poste de membres du bureau syndical :

- Monsieur Laurent DE FENOYL
- Monsieur Jean-Christophe WADBLED
- Monsieur Aloïs HAMM
- Monsieur Pascal MIGNEAU

Le Président déclare le vote ouvert au moyen de boîtiers électroniques, garantissant le caractère secret du scrutin.

Aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Le Président donne les résultats du deuxième tour de scrutin, qui sont les suivants:

Élection du 9ème membre du bureau syndical (Tour 2)			Votée
Horaire	19/05/2026 20:36:25	Votants	215 voix
Scrutin	Secret	A voté	185 voix
Majorité requise	Absolue	Exprimé / 100,00 %	175 voix
Majorité absolue des voix exprimées (88)			
DE FENOYL Laurent - Elu(e)	✓	59,4 %	104 voix
MIGNEAU Pacsal	✓	18,3 %	32 voix
WADBLED Jean-Christophe	✓	13,7 %	24 voix
HAMM Aloïs	✓	6,3 %	11 voix
BONNET Fabien	✓	0,6 %	1 voix
DURET Michel	✓	0,6 %	1 voix
FRANCESCHI Véronique	✓	0,6 %	1 voix
PEYROT Philippe	✓	0,6 %	1 voix
Blanc			4 voix
Abstention			6 voix
N'a pas voté			30 voix

Monsieur Laurent DE FENOYL, candidat au poste de membre du bureau syndical du Syndicat, a obtenu au deuxième tour de scrutin la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Comité syndical déclare élus Madame Michèle BAZIN, Monsieur Gilles BERTELLI, Madame Mélanie TRAVIER, Monsieur Jean-Henri SOUMIREU-LARTIGUE, Monsieur Gilles PEYRICHOU, Monsieur Pierre CHANEL, Monsieur Noël BROCHIER, Monsieur Bernard ROSSIER et Monsieur Laurent DE FENOYL en qualité de Membres du bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le Président expose que, suite à l'installation du nouveau comité syndical, les commissions permanentes intervenant dans le domaine de la commande publique sont appelées à être renouvelées.

Le Président rappelle que l'installation de la CAO répond aux modalités fixées par le code général des collectivités territoriales, et en particulier l'article L.1411-5, applicable par renvoi de l'article L.1414-2, et duquel il découle que la CAO est composée du Président du syndicat, qui préside la CAO, et de cinq membres élus par le comité syndical en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président rappelle que l'élection doit avoir lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de recourir à un vote à main levée, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le Président fait part de l'unique liste déposée :

1. Membres titulaires de la CAO :
 1. Pascal LEBRUN (ALIX)
 2. Didier MOULIN (VILLEFRANCHE-SUR-SAONE)
 3. Régis CHAMBE (SAINT-MARTIN-EN-HAUT)
 4. Laurence JURKIEWIEZ (GENAS)
 5. Monique LAURENT (SAVIGNY)
2. Membres suppléants de la CAO :
 6. Alain GERBERON (VINDRY-SUR-TURDINE)
 7. Guillaume GIRAUD (BRINDAS)
 8. Patrick BERRET (MORNANT)
 9. Sylvain SOTTON (BEAUJEU)
 10. Charlotte FILIPEK (SAINT-IGNY-DE-VERS)

➤ SUR LE RECOURS A UN VOTE A MAIN LEVEE POUR PROCEDER A CETTE ELECTION :

Le Président propose à l'assemblée de recourir à un vote à main levée pour cette élection.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	215
Nombre de votants :	196
Nombre de voix pour :	196
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de recourir à un vote à main levée pour cette élection.

➤ SUR LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	215
Nombre de votants :	196
Nombre de voix pour :	196
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de la composition de la commission d'appel d'offres du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône comme suit :

Membres titulaires de la CAO :

- 11. Pascal LEBRUN (ALIX)**
- 12. Didier MOULIN (VILLEFRANCHE-SUR-SAONE)**
- 13. Régis CHAMBE (SAINT-MARTIN-EN-HAUT)**
- 14. Laurence JURKIEWIEZ (GENAS)**
- 15. Monique LAURENT (SAVIGNY)**

Membres suppléants de la CAO :

- 16. Alain GERBERON (VINDRY-SUR-TURDINE)**
- 17. Guillaume GIRAUD (BRINDAS)**
- 18. Patrick BERRET (MORNANT)**
- 19. Sylvain SOTTON (BEAUJEU)**
- 20. Charlotte FILIPEK (SAINT-IGNY-DE-VERS)**

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Président expose que, conformément à l'article L.5211-12 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical est appelé à fixer les indemnités versées pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président(e) du SYDER.

Les indemnités votées par le comité syndical sont déterminées par application au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, des barèmes fixés à l'article R.5212-1 du code général des collectivités territoriales, concernant les syndicats de communes.

Le total de la population municipale des communes adhérant au SYDER étant supérieur à 200 000 habitants, l'indemnité du Président est fixée par application au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut 1027, indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, d'un taux de 37,41 % ; celle des vice-présidents bénéficiaires d'une délégation de fonctions est fixée par application à ce même montant d'un taux de 18,70 %.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	215
Nombre de votants :	196
Nombre de voix pour :	196
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- Décide de fixer l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Président par application au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut 1027, indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, du taux de 37,41 %, à compter de la date de son élection, date de début d'exercice effectif de ses fonctions,

- Décide de fixer l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-président(e) par application au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice 1027, indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, du taux de 18,70 %,

- Prend acte que le versement des indemnités de fonctions aux Vice-présidents(es) est subordonné à l'exercice effectif de leurs fonctions, matérialisé par arrêté du Président portant délégation de fonctions,

- Décide que l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-président(e) sera versée au bénéfice de chaque Vice-président(e) à compter de la date de début d'exercice effectif de ses fonctions telle que fixée par l'arrêté du Président portant délégation de fonctions,

- Prend acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SYDER en section de fonctionnement.

DELEGATIONS DE POUVOIRS DU COMITE AU BUREAU SYNDICAL

Le Président informe le Comité syndical que conformément aux articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui renvoient notamment à l'article L. 2122-22 de ce même code, le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation, ou le Bureau syndical peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- De l'approbation du compte financier unique,
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT,
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Les délégations conférées au Président, d'une part, au Bureau syndical, d'autre part, doivent être bien distinctes. Elles ne peuvent pas recouvrir les mêmes attributions.

La délégation d'attribution dessaisit de la compétence déléguée le Comité syndical, qui doit être informé par le Président, lors de chacune de ses réunions, des décisions prises dans les domaines délégués.

Par ailleurs, il sera rendu-compte régulièrement au Comité des décisions prises au titre de la présente délégation.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, il est proposé au Comité Syndical que les pouvoirs suivants soient délégués au Bureau syndical, pour la durée du mandat :

Au titre des Finances :

Fixer les tarifs des droits prévus au profit du syndicat qui n'ont pas un caractère fiscal dont les montants sont strictement supérieurs à 1 000 euros (*article L. 2122-22 alinéa 2 du CGCT*),

Approuver les modèles de conventions relatifs à la mise à disposition de patrimoine gracieuse ou moyennant un euro par des organismes publics ou des collectivités, adhérents ou non du Syndicat, et autoriser le Président à signer les conventions qui en découlent,

Décider de l'attribution de remises gracieuses dont le montant est inférieur ou égal à 5 000 €,

Décider de l'attribution de subventions dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée et selon les modalités de la convention y afférente,

Autoriser le Président à voter les augmentations de capital des sociétés dont le SYDER est membre (ex : Société d'économie mixte...)

Au titre de la commande publique :

Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et accords-cadres relevant d'une procédure formalisée (*article L. 2122-22 alinéa 4 du CGCT*),

Approuver les conventions relatives à des groupements de commande en conformité avec l'article L. 2113-8 du code de la commande publique, dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que leurs avenants, et autoriser le Président à les signer,

Au titre de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre :

Approuver les conventions de délégation ou d'organisation de la maîtrise d'ouvrage, de délégation de maîtrise d'œuvre, impliquant le Syndicat, ainsi que leurs avenants, et autoriser le Président à les signer,

Approuver les conventions de superposition d'affectation du domaine public et autoriser le Président à les signer, ainsi que les annexes et les avenants qui pourraient en découler,

Approuver les conventions et leurs avenants, relatifs à l'utilisation par des tiers des ouvrages du SYDER (supports d'électricité basse tension, mâts et candélabres d'éclairage public, fourreaux surnuméraires...), en fixer les principes, les droits d'usage, et autoriser le Président à les négocier et à les signer,

Prendre toute décision concernant l'exercice d'une demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) dans le cadre de l'exercice de la maîtrise d'ouvrage du SYDER,

Au titre des ressources humaines :

Fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services en décidant de la création, la suppression ou la modification de postes et du tableau des effectifs, dans la limite des crédits ouverts au budget,

Prendre toutes décisions relatives à la mise en place, la modification ou la suppression des primes, indemnités, protection et prestations sociales bénéficiant ou pouvant bénéficier aux agents du Syndicat, dans la limite des crédits inscrits au budget,

Autoriser, dans la limite des crédits inscrits au budget, l'adhésion du Syndicat à des associations ou des instances à l'exception des établissements publics, dont l'objet est en rapport avec les activités du Syndicat ou avec son personnel,

Approuver toutes les conventions relatives aux ressources humaines (comme par exemple avec le Centre de gestion, le CNFPT, le COS de la Métropole, etc) et autoriser le Président à les signer,

Approuver toutes les mesures d'ordre interne et d'organisation,

Au titre de la Régie SYDER Chaleur :

Approuver, après avis du conseil d'exploitation de la régie à simple autonomie financière, les modifications par avenant relatives au Règlement de service et autoriser le Président à les signer,

Approuver après avis du conseil d'exploitation de la régie à simple autonomie financière « les conditions particulières de raccordement et de fourniture de chaleur » applicables aux usagers desservis pour chaque nouveau réseau de chaleur appartenant au Syndicat, ainsi que les modifications qui pourraient y être apportées par avenant, et autoriser le Président à les signer,

Au titre des concessions :

Examiner et valider ou refuser les comptes rendus annuels d'activités des concessionnaires (CRAC) ayant reçu délégation de service public de la part du comité syndical, et les rapports relatifs au suivi des concessions,

Au titre de la défense des intérêts du Syndicat :

Autoriser le Président à intenter au nom du Syndicat les actions en justice pour tous les litiges opposant le Syndicat aux concessionnaires et entreprises liés par convention, par obligation régalienne ou par contrat avec le SYDER (L. 2122-22 alinéa 16),

Transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € dans le cadre des actions en justice intentées contre le Syndicat (L. 2122-22 alinéa 16).

Personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	215
Nombre de votants :	196
Nombre de voix pour :	196
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve les délégations de pouvoirs du Comité au Bureau syndical telles qu'énumérées en séance.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT AUX DELEGUES

Le Président rappelle que l'article L.5211-13 du code général des collectivités territoriales prévoit que, « Lorsque les membres des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions de ces conseils ou comités, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus à l'article L. 5211-49-1, de la commission consultative prévue à l'article L. 1413-1 et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement, ces frais sont remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent, dans les conditions fixées par décret... ».

Le Président rappelle que la prise en charge de ces frais de déplacement est assurée selon les dispositions définies par décret interministériel fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Le Président rappelle enfin que l'indemnisation des frais de transport peut se faire, soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques, dont les taux sont fixés par arrêté interministériel.

Le Président propose d'appliquer ces dispositions au SYDER sur les bases suivantes :

Le remboursement aux délégués du SYDER de leurs frais de déplacement occasionnés par les réunions de comité, de bureau et de commissions instituées par délibération du comité syndical ou prévues par la réglementation, s'effectuerait aux conditions ci-après :

1. La présence effective du délégué (titulaire ou suppléant remplaçant le titulaire) à la réunion est attestée par l'émargement de la feuille de présence,
2. Est prise en compte la distance réelle de la mairie de la commune concernée jusqu'au siège du SYDER pour toutes les réunions ayant lieu au siège du Syndicat,
3. Est prise en compte la distance réelle de la mairie de la commune concernée jusqu'au lieu de réunion du Comité syndical pouvant avoir lieu dans l'une des communes membres ou dans une des communes du périmètre d'un EPCI adhérent, et décidé par délibération,
4. Le kilométrage annuel est limité à 2000 km par délégué,
5. L'accord du délégué sur le principe de ce remboursement est réputé acquis du fait de la remise au Syndicat d'un relevé d'identité bancaire,
6. Le remboursement est effectué en un versement annuel,
7. Le remboursement est basé sur des indemnités kilométriques, dont le taux correspond à une puissance fiscale inférieure ou égale à 5 CV, selon la réglementation en vigueur.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	215
Nombre de votants :	196
Nombre de voix pour :	196
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le remboursement aux délégués du Syndicat de leurs frais de déplacement, dans les conditions exposées par le Président dans son rapport introductif,

- Dit que le taux d'indemnités kilométriques sera automatiquement revalorisé en fonction de l'évolution de la réglementation à ce sujet,

- Mandate le Président pour signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente.

- Précise que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont prévus au budget du Syndicat.

ORGANISATION DU PROCHAIN COMITE SYNDICAL

Le Président informe l'assemblée que selon l'article 10 du règlement intérieur du SYDER, il convient de définir par délibération le lieu, autre que le siège du syndicat, dans lequel se réunira la future assemblée délibérante.

Il propose que la prochaine assemblée délibérante du 18 juin 2026 se réunisse sur le territoire de la commune de Anse, et l'informe que le Président se chargera de trouver la salle idoine.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote. Les résultats suivants sont proclamés :

Nombre de délégués en exercice :	215
Nombre de votants :	196
Nombre de voix pour :	196
Nombre de voix contre :	0
Nombre d'abstention :	0

Le comité syndical approuve à l'unanimité la proposition de la tenue de sa réunion du 18 juin 2026 sur le territoire de la commune de Anse.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, le Président remercie l'ensemble des délégués de leur présence et lève la séance à 20h50.